



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 13.382.658, 85 euros
Siège social : Route de la gare
BP 1 – 85700 Pouzauges
572 058 329 RCS La Roche sur Yon

Fleury Michon annonce l'ouverture de l'émission réservée à certains collaborateurs du groupe Fleury Michon d'un maximum de 118.800 bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vue de l'admission sur le marché d'Euronext Paris de la totalité des bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables emis à compter du 22 mars 2016

(Visa n° 13-057 délivré par l'A.M.F. en date du 28 février 2013)

Les principales caractéristiques de cette offre sont les suivantes :

- Offre réservée aux membres du comité de direction du groupe Fleury Michon dont la liste nominative a été déterminée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2013 ;
- But de l'émission : permettre aux bénéficiaires d'être associés avec un effet de levier à la performance boursière à moyen terme de l'action Fleury Michon ;
- Le nombre maximum de BSAAR à émettre sera de 118.800 ;
- Chaque bénéficiaire pourra souscrire entre 1.800 et 10.800 BSAAR ;
- Le prix d'émission d'un BSAAR, fixé par le Conseil d'Administration à 2,82 euros dans sa délibération du 25 février 2013, se situe à l'intérieur de la fourchette d'estimations de la valeur de marché des BSAAR, telle que déterminée par le cabinet Horwath Audit France, mandaté par la société le 8 janvier 2013 ;
- La période de souscription sera ouverte vendredi 1^{er} mars 2013 et sera close jeudi 14 mars 2013 à 17h00 ;
- Le règlement/livraison des BSAAR interviendra le 22 mars 2013 ;
- Les BSAAR seront incessibles et non-exerçables pendant 3 ans, soit jusqu'au 22 mars 2016, puis ils seront admis le 23 mars 2016 aux négociations sur le marché d'Euronext Paris ;

- Chaque BSAAR permettra d'acquérir ou de souscrire, au choix de l'émetteur, une action existante ou nouvelle de la société Fleury Michon à un prix de 47,58 €, qui représente 110 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la société au cours des 20 séances de bourse précédant le 22 février 2013 ;
- La période d'exercice des BSAAR débutera à compter de leur cotation sur le marché d'Euronext Paris, soit le 23 mars 2016, et s'achèvera le 22 mars 2020 ;
- Code ISIN des BSAAR : FRO011408731 ;
- La société aura la faculté de faire usage d'une clause de forçage lui permettant de contraindre chaque porteur de BSAAR, au cours de la dernière année de vie du BSAAR, à exercer ses BSAAR si la valeur de l'action dépasse 150 % du prix d'exercice. A défaut, la société aura la possibilité de rembourser les BSAAR pour le prix de 0,01 € par BSAAR. A défaut de cession ou d'exercice des bons au plus tard le 22 mars 2020, les BSAAR n'auront plus aucune valeur et seront perdus.

Calendrier indicatif :

11 février 2013	Assemblée générale extraordinaire décidant le principe de l'émission des BSAAR et en réservant la souscription aux membres du comité de direction du groupe nominativement désignés par ladite assemblée.
25 février 2013	Décision du conseil d'administration fixant le nombre maximum de BSAAR à souscrire, leurs caractéristiques, leur prix d'émission, les modalités de l'émission, le nombre minimum et maximum de BSAAR pouvant être souscrits par chaque bénéficiaire, le prix d'acquisition des actions sur exercice des BSAAR, ainsi que toutes les autres caractéristiques de l'émission.
28 février 2013	Obtention du visa de l'AMF.
1er mars 2013	Ouverture de la période de souscription des BSAAR et publication du communiqué de lancement.
14 mars 2013	Fin de la période de souscription des BSAAR.
19 mars 2013	Décision du Directeur général fixant le nombre définitif de BSAAR à émettre. Publication du communiqué sur le nombre de BSAAR à émettre.
22 mars 2013	Règlement-livraison des BSAAR.
22 mars 2016	Avis Euronext relatif à l'admission aux négociations des BSAAR sur Euronext.
22 mars 2016	Fin de la période d'incessibilité et de non-exercabilité des BSAAR et admission des BSAAR aux négociations sur le marché d'Euronext.
22 mars 2020 au plus tard	Fin de la période d'exercabilité des BSAAR.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 13-057 en date du 28 février 2013 sur le prospectus. Celui-ci est composé :

- du document de référence de la société Fleury Michon, enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2013 sous le numéro R.13-005 (le « Document de Référence »),
- de la note d'opération, et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires des documents constituant le prospectus sont disponibles gratuitement auprès de Fleury Michon, La Gare, 85700 Pouzauges.

Ils peuvent également être consultés sur les sites internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de Fleury Michon (www.groupefleurymichon.fr).

Avertissement :

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières.